

Qu'est ce que l'iatrogénie médicamenteuse ?

L'iatrogénie médicamenteuse désigne l'ensemble des **risques induits par la prise d'un ou plusieurs médicaments**.

Ces risques peuvent correspondre à des **effets indésirables** ou être liés à un **mauvais usage**, un médicament prescrit **non adapté** au profil du patient, mais aussi peuvent venir de l'**accumulation de prescriptions** entre elles.

Ces risques sont accrus à **partir de 65 ans**.



Devenez acteur de votre santé !

Ce flyer a été élaboré par la CPTS ReGards en partenariat avec le **CEPRIM** - Centre d'Évaluation et de Prévention du Risque Iatrogène Médicamenteux - pour vous sensibiliser à la polymédication et à l'automédication



Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
contact@cptsregards.org

CEPRIM
CHU Nîmes - ceprim@chu-nimes.fr



**CPTS
ReGARDS**

Regroupement
de Santé du Gard

Les risques liés aux médicaments ou iatrogénie médicamenteuse



Règles d'or sur l'automédication

Prendre un médicament sans avis médical est déconseillé, garder à l'esprit :

ENNUIS

- E** - En libre service uniquement
- N** - Notice respectée
- N** - Non aux sujets fragiles
- U** - Un médicament à la fois
- I** - Informé sur la diagnostic
- S** - Sur conseil du pharmacien

Pour éviter les ENNUIS !



Enfant



Grossesse et allaitement



Maladie chronique



Personne âgée

Les bons réflexes

Attention aux nouveaux symptômes !

Ayez le réflexe de prendre avis auprès de votre professionnel de santé dès qu'un nouveau symptôme apparaît, qui peut traduire un problème en lien avec les médicaments

Attention à l'automédication !

Prendre un médicament sans avis médical peut s'avérer dangereux, pensez à prendre avis auprès de votre professionnel de santé



Bilan de médication en pharmacie

Un accompagnement pharmaceutique est possible sur orientation de votre médecin, infirmier ou pharmacien si :

- vous avez 65 ans et plus
- vous avez une maladie chronique
- vous prenez plusieurs médicaments

Bilan Partagé de médication



Votre pharmacien est un professionnel de santé spécialiste et formé, à votre écoute et soumis au secret professionnel. Il joue un rôle essentiel dans la tolérance et l'observance de votre traitement.

Le bilan de médication se fait en 2 ou 3 entretiens par an.

- Des conseils au quotidien
- Plus de sérénité pour votre santé
- Un meilleur suivi de vos traitements
- Une écoute et analyse personnalisées

Bilan totalement pris en charge par l'assurance maladie

Parlez en à votre pharmacien !

Un médicament ? Oui, à bon escient !